

**Objet du marché :**

**PETITS TRAVAUX D’AMENAGEMENTS INTERIEURS DES LOCAUX DU SIEGE ET DE LA DELEGATION REGIONALE SUD-EST DE L’IRD ET MAINTENANCE DE CES AMENAGEMENTS**

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**

**Accord-cadre n° 2026001CL0A030**

Chaque élément demandé dans ce document doit impérativement être renseigné et remis à l’appui de l’offre du candidat.

Les informations sont notées conformément aux critères annoncés dans le Règlement de consultation.

**L'ensemble des informations indiquées dans l'offre du candidat devront être directement en lien avec l'objet du marché et ne pas porter sur la politique générale du candidat**

# VALEUR TECHNIQUE DE L’OFFRE – 50 points

* 1. ***Qualité des moyens humains et de leur organisation mis en œuvre pour l’exécution des prestations – 10 points***

Le présent critère a pour vocation de permettre à l’IRD de s’assurer que le candidat a bien cerné les besoins de l’IRD en prévoyant des moyens humains adaptées aux différentes prestations pouvant être demandées.

A ce titre, le candidat détaille et précise :

* Les profils et qualifications des personnes qui seront amenées à intervenir dans le cadre des différentes prestations susceptibles d’être commandées,
* Le rôle de chacun et les responsabilités associées,
* Les effectifs mobilisables.

Les dossiers de compétences devront être non nominatifs.

Ces informations devront être précisées le cas échéant pour chaque membre du groupement d’entreprises ou pour les sous-traitants qui seront amenés à intervenir dans le cadre de la réalisation des prestations.

* 1. ***Qualité de l’organisation et de la méthodologie d’exécution des prestations – 20 points***

Ce sous-critère vise à apprécier la qualité de l’organisation et de la méthodologie proposées par le candidat pour l’exécution des prestations du marché.

Le candidat détaillera l’ensemble de la méthodologie qu’il met en œuvre dans le cadre de ce marché pour réaliser l’ensemble des prestations de petits travaux, notamment :

* La procédure mise en place et les délais associés, de la réception par le candidat de la demande de devis de l’IRD jusqu’à la transmission par l‘IRD du bon de commande,
* La méthodologie d’intervention pour la réalisation des petits travaux d’aménagement intérieur et de leur maintenance :
* Avant les travaux : la planification, méthodologie et la préparation du chantier ;
* Pendant les travaux : l’organisation globale du chantier et assurer la gestion des contraintes en site occupé et la prévention des risques, coordination avec d’autres intervenants, …
* Après les travaux : la remise en état du chantier, le débarrassage du matériel etc…
* La procédure qu’il pourra mettre en place en cas de demande d’intervention urgente sur site
  1. ***Qualité et pertinence des livrables générés et modalités de suivi mis en place dans le cadre de la réalisation des prestations– 10 points***

A ce titre, le candidat détaille et précise :

* Les moyens de suivi qu’il mettra à disposition de l’IRD dans le cadre de l’exécution du marché (espace client, moyens d’échanges, existence d’un service S.A.V, …),
* Les différents livrables/documents d’exécution (du devis jusqu’à la phase de réception des travaux) qu’il produira en fonction des prestations prévues dans le marché.

A ce titre, il peut tout à fait fournir des modèles de livrables qu’il sera amené à générer tout au long du marché

* Les interlocuteurs principaux du marché, l’organisation du pilotage des prestations, ainsi que les modalités de communication (téléphone, mail, etc.) qui peuvent s’établir entre les deux parties.
  1. ***Mise en œuvre opérationnelle sur une situation type (cas pratique) - 10 points.***

Le cas pratique permettra à l’IRD de mette en situation les candidats et d’apprécier concrètement la mise en œuvre et la cohérence de la méthodologie présentée dans son offre, les documents générés durant les prestations, et leur application opérationnelle à un cas concret en prenant en compte les contraintes de site de l’IRD.

* **Situation proposée aux candidats**

L’IRD a un besoin de réaménagement d’une de ses salles de réunion. Ces travaux incluent :

* La remise en peinture de la salle de 90m²,
* Le remplacement de 80 m² de revêtement de sol moquette en pvc,
* Le déplacement de 2 cloisons amovibles pleines.

Dans le cadre de ces travaux, le prestataire de maintenance électrique sera amené à venir travailler sur le chantier pour installer 2 prises au sol. Le travail en co-activité sera alors demandé.

Le chantier devra se dérouler dans un site occupé, avec un délai strict à respecter, conformément à un planning prédéfini.

Il est important de noter que :

* La salle de réunion donne sur la cafeteria qui rassemble quotidiennement plusieurs dizaines d’agents entre 12H00 et 14H00,
* Cette salle de réunion est régulièrement réservée dans les locaux de l’IRD. Elle accueille des réunions institutionnelles.

Ainsi, les travaux devront être planifiés et exécutés de manière à prendre en compte les contraintes d’occupation du site. La sécurité des agents, des biens, et des autres prestataires devra également être assurée.

* **Afin de répondre au cas pratique, le candidat met en avant dans sa réponse :**
* Sa méthodologie d’intervention, et les mesures mises en place tenant compte des contraintes de site de l’IRD,
* Les intervenants prévus pour l’opération,
* Le planning prévisionnel associé,
* L’organisation de la sécurité et de la propreté,
* Un devis type, et délai de réception de ce devis,
* Les types d’éléments de reporting/d’exécution générés par la réalisation des prestations

1. **PERTINENCE ET COHERENCE DE LA DEMARCHE LIEE AU DEVELOPPEMENT DURABLE – 10 points**

L’IRD étant très sensible à l’aspect développement durable, le candidat remet une réponse précise et détaillée sur les actions qu’il compte mettre en place tout au long de l’exécution du présent marché pour les sites de l’IRD.

L’IRD précise bien que seront appréciées les actions de développement durable mis en place dans le cadre de la réalisation des prestations et non la politique générale de l’entreprise en matière de développement durable au regard de l’ensemble de son activité.

A ce titre, il détaille les méthodes mises en place pour garantir une démarche écoresponsable durant le marché telles que :

* La gestion et le traitement des déchets mis en œuvre tout au long de l’exécution des prestations sur les sites IRD,
* Les outils de mesure de la démarche environnementale qu’il mettra en œuvre dans le cadre du présent marché,
* Les qualités et performances environnementales des matériaux, petits consommables qui seront utilisés tout au long du marché.

Le candidat détaille également la démarche sociale qu’il compte adopter tout au long de l’exécution des prestations.

Cette liste étant non limitative, le candidat est libre de rajouter toutes les informations complémentaires permettant à l’IRD de bien comprendre sa politique et les actions liées au développement durable mise en place dans le cadre du marché.

* **FIN DU DOCUMENT -**